Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260709-63_2026D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à, vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Ludovic GUENEGOU, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Date de la convocation : 3 juillet 2026
Date d'affichage : 3 juillet 2026

Étaient présents : GUENEGOU Ludovic, LE MADEC Serge, JEGOU Christelle, LE MAOUT Christophe, SINCLAIR Catherine, LAGATTU Valérie, LOZAC'H Christophe, TOSSER Yvanne, NOHAÏC Thierry, LE GUYADER Myriam, LEGARDEUR Audrey, AUFFRET Pierre, LE CREFF Ronan, LE MANAC'H Lénaïg, GUEZENNEC Maxime ;

Membre excusée : /

Membres non excusés : /

Procuration : /

Madame Christelle JÉGOU a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 63/2026 :
Demande d'attribution d'un fonds de concours par Guingamp-Paimpol Agglomération pour financer une Maison des solidarités

Monsieur le Maire soumet le rapport suivant :

Le territoire de Guingamp est riche d'un tissu associatif vaste, notamment en termes d'associations caritatives. Certaines de ces associations, qui viennent en aide à la population locale, sont actuellement hébergées à Guingamp dans des locaux qui ne répondent plus aux attentes des bénévoles et des bénéficiaires.

Avant la fusion des 7 EPCI en 2017, la communauté de communes de Guingamp avait programmé la réhabilitation de l'ancien magasin Gamme Vert de Pont-Ezer à Guingamp en local pouvant accueillir les associations caritatives de l'aire Guingampaise. Le projet consiste à créer un local associatif regroupant, dans un même lieu, après travaux d'adaptation du bâtiment existant, plusieurs associations caritatives : la Croix-Rouge, le Centre d'Aide Alimentaire, les Restos du Cœur et le Secours Populaire.

Le maîtrise d'ouvrage des travaux de transformation de l'ancien local commercial en Maison des Solidarités a été reprise par Guingamp-Paimpol Agglomération lors de la fusion, bien que la lutte contre la pauvreté ne soit pas de la compétence de l'Agglomération et que le financement du fonctionnement des associations caritatives a été renvoyé aux communes. À l'issue des travaux, le bâtiment et sa gestion seront confiés par convention à la Ville de Guingamp, qui héberge déjà ces 4 associations ; les dépenses de fonctionnement de cet équipement seront alors portées par la Ville de Guingamp.
Le coût de l'investissement de ce projet a été arrêté après passation des marchés de travaux à 1 143 044 € HT et bénéficiera de plusieurs subventions : État (DETR 2021 et 2024 : 255 675 €), Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (contrat de ruralité : 80 000 €), 6 communes de l'ex communauté de communes Guingamp Communauté (193 254 €).

Monsieur le Maire informe qu'un plan de financement a été proposé visant à solliciter les communes dont sont originaires au moins un bénéficiaire d'une des 4 associations.
La commune de Plusquellec faisant de celles dont est originaire au moins un bénéficiaire d'une de ces 4 associations, l'Agglomération demande à la commune de prendre part au financement de cet investissement en 2026 ou 2027, en apportant un fonds de concours qui pourrait aller jusqu'à 4 € par habitant.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260709-63_2026D-DE

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe restant à charge de l'Agglomération, évaluée à date à 481 379 €, sera abondée par l'enveloppe dédiée aux fonds de concours aux communes, si la participation des communes est insuffisante.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **ÉMET un avis défavorable à la demande d'attribution d'un fonds de concours pour financer la Maison des solidarités à Guingamp.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ludovic GUENEGOU

La secrétaire de séance,
Christelle JÉGOU